

Document à l'intention des parents et au protecteur régional de l'élève

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de compte affecté à la région où se situe l'école: (LIP art. 83.1).

Nom de l'établissement : École Paul VI

Actions réalisées pour l'année scolaire :

- Un document sur les diverses lois existantes a été produit et distribué afin d'outiller le personnel face aux situations de violence et d'intimidation.
- Un protocole à appliquer lors de situation de crises est affiché, promu et utilisé efficacement par tout le personnel.
- Un document a été produit pour l'équipe-école afin de leur faire connaître les ressources externes disponibles pour les élèves et leur famille.
- Ateliers de sensibilisation et de prévention (*Hors-Piste* pour les 5-6^{ème} année et *Moozoom* de maternelle à 5^{ème} année)
- Utilisation de la littérature jeunesse afin de présenter différentes notions (différences, civisme, etc.)
- Des boîtes de dénonciation ont été déposées dans l'école
- Mise en place des ateliers de philosophie pour enfants (1^{ère} à 3^{ème} année)
- Réalisation d'affiches de prévention de l'intimidation et de la violence, par les élèves de 6^{ème} année
- Distribution d'un aide-mémoire aimanté pour la sensibilisation de l'intimidation, à tous les parents d'élèves.
- Rappel mensuel dans l'info-famille

Constats

- Une amélioration quant aux attentes face aux services internes (confusion de rôle entre psychologie et psychoéducation)
- Tenter d'intervenir davantage en prévention avec les ateliers, la littérature jeunesse, les animations, etc. (Calendrier annuel)
- Nous allons devoir s'assurer que le réinvestissement des ateliers (*Hors-piste* et *Moozoom*) soit effectué en classe entre chaque animation et faire un rappel aux parents (par courriel et dans l'info-famille) qu'un réinvestissement est possible à la maison.
- Nous constatons qu'il peut être difficile d'appliquer de façon systématique le protocole quant aux situations de violence.
- Prévoir un temps de réflexion pour la mise en place du volet éducation sexualité (Programme CCQ) afin de mieux accompagner les enfants et les enseignants dans la présentation du contenu.



Actions projetées à notre école pour l'année scolaire :

- Formation Crisis Prevention Institute (CPI) sera offert au personnel
- Capsules vidéo pour définir le rôle et le mandat de chaque intervenant de l'équipe-école, à projeter lors des rassemblements mensuels auprès des élèves et déposé sur le site Internet de l'école.
- Présentation de capsules vidéo lors des Assemblées du personnel afin d'informer et de transmettre des outils d'intervention au personnel de l'école.
- Évaluer la fréquence et le moment de la journée de l'offre des ateliers de philosophie pour enfants afin de maximiser la disponibilité des élèves
- Réfléchir les ateliers de philosophie pour enfants pour les élèves de 4^{ème} année
- Prévoir la diffusion aux parents d'une capsule explicative des termes intimidations/violence, etc. (Lors de la rencontre de début d'année)
- Tendre à utiliser plus systématiquement le protocole dans les situations de violence et d'intimidation.
- Clarifier la définition de violence auprès du personnel.
- Ajouter au plan de lutte les moyens en lien avec les violences à caractère sexuel et les mettre en application.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires



René Bolduc, directeur



Marie-Michèle Sylvain, présidente du CÉ

10 juin 2024 résolution 23/24 - 42

Source : adapté du document du Centre de services de la Rivière-du-Nord développé par un sous-comité du GRDR-CVI, région LLL

